



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juin 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU et M. Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE, M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

N° 2024-099 : LYCÉE ROMAIN ROLLAND : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les élèves de première spécialité SVT du Lycée Romain Rolland de Clamecy sollicitent la mise à disposition d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 8 650 m² située dans la zone « Le parc des amoureux ».

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet en vue d'obtenir le label « aire fluviale éducative » pour cette zone afin d'approfondir les connaissances sur l'Yonne et son patrimoine, tout en participant à des actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel fluvial.

Monsieur le Maire indique que la commune, propriétaire du terrain, est sollicitée pour la mise à disposition de cette zone au Lycée Romain Rolland à titre gratuit et pour un usage pédagogique. Une convention est établie pour cette mise à disposition.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de la mise à disposition gratuite des parcelles de terrain cadastrées 099 et 098 dénommée parc des Amoureux au Lycée Romain Rolland en vue de la réalisation du projet d'aire fluviale éducative,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.



(Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 02/07/2024



ID : 058-215800798-20240626-D2024_099-DE